

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION
 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

Séance du 7 Juillet 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
3 juillet 2026

Transmission en Préfecture
9 juillet 2026

Date de publication
9 juillet 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, M. Alexandre BOUVRY, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Sophie BOULNOIS, M. Bernard GUELTON

Procurations :

Mme Christine CARNEAU à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE
 M. Raphaël CARPENTIER à M. Bruno CHACORNAC
 Mme Lisa CELIER-DESPREZ à M. Guillaume DEPUYDT
 Mme Julie DELTOUR à M. François DESPREZ
 M. Dominique LAGANGA à M. Bernard CHOCRAUX
 Mme Céline SINIARSKI à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

DÉLIBÉRATION N°49/2026	[FINANCES] Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « Aménagement et Équipements » pour la réfection de l'église Saint Nicolas.
-----------------------------------	--

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – Volet « Aménagement et Équipements » du Département ;

Considérant que la commune est propriétaire de l'église Saint-Nicolas, édifice appartenant au patrimoine communal ;

Considérant que cet édifice nécessite des travaux de réfection afin d'assurer sa conservation, sa sécurité, sa pérennité et le maintien de son usage ;

Considérant que les travaux envisagés portent notamment sur :

- la réfection de la toiture ;
- le nettoyage des façades ;
- toute intervention nécessaire à la préservation du bâtiment.

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 653 964,19 € HT.

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « Aménagement et Équipements » ;

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alexandre BOUVRY qui précise que des réparations de toiture on encore était fait cette année. Ce sont des travaux récurant et ciblés sur des zones usées par le temps.

Le financement du projet est établi comme suit :

Montant du projet (HT) : 653 964,19€ HT	Plan de financement :
Nature des dépenses :	Porteur de projet : 196 178,51€ (30%)
Bureau de contrôle : 4 800,00€	DETR : 261 585,68€ (40%) Sollicité
SPS : 3 700,00€	ADVB (Aménagement et Équipements 2026):
Diag Amiante et plomb : 2 250,00€	196 200,00€ (30%) - Sollicité
Géomètre : 3 700,00€	
Travaux : 589 414,00€	
Maîtrise d'œuvre : 50 100,19€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Article 1 : D'approuver le projet de réfection de l'église Saint-Nicolas ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

Article 3 : De solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – Volet « Aménagement et Équipements », au taux le plus élevé autorisé par le règlement du dispositif ;

Article 4 : D'autoriser le Maire à solliciter toute autre aide financière susceptible de participer au financement de cette opération, notamment auprès de l'État, de la Région, de la Fondation du patrimoine ou de tout autre organisme financeur ;

Article 5 : D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au dépôt et au suivi du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités afférentes à cette opération ;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

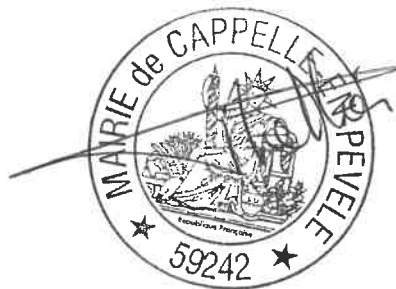
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

La secrétaire de séance

Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026



ID : 059-215901299-20260707-09072026_D49BP-DE